

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Grand Avignon autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire du Grand Avignon et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

1.1 Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La Communauté d'agglomération du Grand Avignon regroupe 16 communes sur plus de 300 km² et compte 196.000 habitants. Avignon concentre près de la moitié de la population du territoire intercommunal avec 92.000 habitants.



1-1/ En matière de transition du territoire

a/ Présentation du territoire

En 2017, 70 % de l'énergie consommée sur le territoire (4.600 GWh) est d'origine fossile. Le territoire est autonome énergétiquement à 9 %. L'hydroélectricité et le photovoltaïque couvrent plus de 19 % des besoins en électricité. La valorisation énergétique des déchets couvre près de 7 % des besoins en électricité. Le chauffage au bois et le solaire thermique couvrent 5 % des besoins en chaleur.

Près de 2.000 GWh d'énergies renouvelables, soit près de la moitié des besoins, peuvent potentiellement être produits sur le territoire : photovoltaïque et pompes à chaleur géothermique, aérothermique ou solaire thermique.

L'empreinte carbone du territoire est de 2.130 milliers de tonnes équivalent CO₂ de gaz à effet de serre, soit 11 tonnes éqCO₂ par habitant. 42 % des émissions sont directement générées sur le territoire (consommations énergétiques, process industriels, traitement des déchets, activités agricoles).

Les émissions de polluants sont relativement élevées, surtout concernant les NO₂, témoignant d'un trafic routier dense et impactant. Les concentrations de NO₂ et de particules fines, dépassent plusieurs jours dans l'année (au moins 1 jour tous les mois) les valeurs limites réglementaires définies pour la protection de la santé humaine.

En 2020, le diagnostic relatif aux déchets ménagers et assimilés fait état de plus de 80.000 tonnes collectées, dont un quart qui fait l'objet d'une valorisation matière. A l'horizon 2025, l'objectif est de ramener la collecte des déchets ménagers et assimilés en-dessous des 70.000 tonnes (soit une baisse de 10 %), et de procéder à une valorisation matière supérieure à la moitié du tonnage collecté.

En matière d'assainissement, le territoire du Grand Avignon est constitué de 706 km de réseaux en séparatif et 232 km de réseau unitaire. Il existe 10 stations d'épuration, pour une capacité de 237.600 EH.

Très bien situé au carrefour de nombreuses infrastructures régionales et nationales, le Grand Avignon bénéficie d'une très bonne accessibilité routière, ferroviaire et fluviale. L'agglomération constitue un carrefour d'échanges stratégique pour le transport de marchandises, ce qui génère un important trafic motorisé. L'accès aux grands pôles économiques et commerciaux s'effectue essentiellement en voiture.

Avignon et Le Pontet regroupent 80 % des emplois de l'agglomération, les communes périurbaines sont à dominante résidentielle. Les déplacements domicile-travail entre le centre et la périphérie sont très nombreux. La dépendance à la voiture individuelle est forte.

Le bassin de vie d'Avignon connaît un phénomène d'étalement urbain qui complexifie l'organisation de la desserte en transports en commun. Malgré la congestion du réseau viaire aux heures de pointe, les temps de parcours en voiture restent plus performants que ceux en transports en commun, en vélo ou à pied.

Pour les déplacements domicile-travail, la part de la voiture est de 67 %, la marche à pied 17 %, le vélo 8 % et les transports en commun 8 %. Un déplacement sur deux fait moins de 3 km.

Le taux de remplissage des véhicules, compris entre 1,1 et 1,3 passagers/véhicule est faible.

Le territoire de l'agglomération est constitué de 2 grands cours d'eau, le Rhône et la Durance, qui confluent à Avignon, de 7 masses d'eau de surface et 11 masses d'eau souterraines. Il existe 3 sites Natura 2000.

Le territoire du Grand Avignon est en grande partie exposé au risque d'inondation : plus de 90.000 habitants sont protégés par 34 km de digues classées et 1 barrage.

b/ Dispositifs en cours

Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) en cours d'élaboration - approbation définitive prévue mi-2022

- Schémas directeurs de gestion des déchets, des déchèteries et équipements de proximité
- Contrat d'objectif régional des déchets (CORD) en cours de finalisation et délibérations Région Sud-PACA et Grand Avignon (perspective de financements ADEME)
- Plan local de prévention des déchets, délibéré fin 2019 (validation du plan d'actions souhaité en 2022)
- Le Grand Avignon est lauréat des appels à projets « Optimisation de la collecte » (CITEO) et « Territoire d'économie circulaire » (ADEME et Région Sud-PACA)
- Plan de déplacements urbains (PDU) du Grand Avignon, approuvé le 12-12-2016
- Contrat d'agglomération Etat / Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse / Grand Avignon (2020-2022) signé le 26-05-2020 - Eau potable, Assainissement, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) - Bassins versants du Gard rhodanien (2018-2023)
- Volet inondation du Plan Rhône
- Programme alimentaire territorial (PAT) du Grand Avignon : le Grand Avignon est lauréat des appels à projets « Plan national alimentaire 2019 du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation » et « France relance 2021 - Amplification des PAT »

1-2/ En matière d'équilibres territoriaux

a/ Présentation du territoire

Le Grand Avignon compte plus de 98.000 logements. La dynamique de construction semble trouver un équilibre autour de 1.200 logements par an, avec une forte proportion – deux tiers – de logements collectifs.

Avec 28 % des consommations totales d'énergie et 23 % des émissions de CO₂, le secteur résidentiel est, avec le secteur tertiaire, le secteur le plus énergivore du territoire du Grand Avignon. Malgré cela, on estime à environ 32 % la part des ménages en situation de précarité énergétique.

Le Parc privé potentiellement indigne concerne près de 5.000 logements, soit 7 % du parc privé de résidences principales. Ce phénomène est marqué dans les copropriétés avec près de 1.600 logements, soit 21 % de ce parc.

Le Grand Avignon compte près de 19.300 logements sociaux conventionnés, représentant 21,4 % des résidences principales. Avignon concentre $\frac{3}{4}$ du parc social du territoire.

Plus de la moitié du parc social a été construit avant les années 1975. Il est particulièrement représenté sur Avignon (64 %) et les quartiers Politique de la ville. Le classement énergétique du parc locatif social est le suivant : 32 % des logements ont été diagnostiqués en D et 23 % en E, F ou G.

En matière de Politique de la ville, il y a cinq quartiers prioritaires sur le territoire du Grand Avignon (trois à Avignon, deux au Pontet), qui représentent près de 30.000 habitants, soit 15 % de la population de l'agglomération, et plus de 13.000 logements.

Par ailleurs il existe une Zone franche urbaine (ZFU) à Avignon en deux Zones de sécurité prioritaires (ZSP) à Avignon d'une part, Le Pontet et Vedène d'autre part.

En matière d'accueil de sédentarisation des gens du voyage, le Grand Avignon dispose de cinq aires d'accueil (dont une actuellement fermée pour travaux) comportant environ 126 places.

b/ Dispositifs en cours

- Communauté d'agglomération du Grand Avignon :
 - Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain des Quartiers Sud, Saint Chamand et Nord Est d'Avignon
 - Avenant au Contrat de ville et Plan local de santé publique 2020-2022
- Commune d'Avignon : convention cadre pluriannuelle Action Cœur de ville – signée le 16-11-2018
- Commune de Roquemaure : convention d'adhésion Petite ville de demain – en cours d'établissement
- Maisons France Service

1-3/ En matière d'attractivité du territoire

a/ Présentation du territoire

La Communauté d'agglomération du Grand Avignon compte plus de 87.000 emplois, fortement tertiariés : commerce, logistique et administration publique.

Le Conseil national de l'industrie a identifié le Territoire d'industrie « Avignon-Sorgues-Cavaillon-Ventoux » qui regroupe quatre intercommunalités, dont celle du Grand Avignon. Ce territoire se caractérise par une forte tradition agricole de maraîchage, d'arboriculture et de culture de la vigne. Le secteur de l'industrie agroalimentaire s'est développé depuis de nombreuses années pour constituer une filière d'excellence (transformation des fruits et légumes), voire un domaine d'expertise du territoire (valorisation des actifs végétaux et des produits naturels). Ce secteur industriel est intégré dans l'Opération d'intérêt régional (OIR) Naturalité de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour accompagner et soutenir les projets des entreprises de son territoire, le Grand Avignon s'appuie sur la Cité de l'innovation et l'extension du Parc industriel du Plan.

La part d'espaces agricoles est élevée (37 %). Les espaces artificialisés ne représentent qu'un tiers du territoire.

La pression exercée sur le foncier agricole périurbain est forte : le prix des terres constructibles peut être plusieurs dizaines de fois plus élevé que celui des terres agricoles.

b/ Dispositifs en cours

- Territoire d'industrie - Protocole d'engagement Avignon-Sorgues-Cavaillon-Ventoux en cours de signature
- Opération d'intérêt régional « Naturalité »
- Programme des investissements d'avenir (PIA) 3 régionalisé « Transformation des filières »
- Convention Habitat Etablissement public foncier (EPF) PACA 2017-2022

Article 2 – Ambition du territoire du Grand Avignon

Depuis janvier 2021, les conseillers communautaires du Grand Avignon ont été réunis à plusieurs reprises, à l'occasion de sessions d'ateliers collaboratives, pour partager un diagnostic de la situation actuelle, esquisser leur vision du territoire à l'horizon 2030, et formuler des propositions d'actions.

Ce cheminement dans l'élaboration progressive du projet de territoire du Grand Avignon place la question de la transition écologique comme fil directeur des politiques territoriales et des actions envisagées par l'intercommunalité.

Le Conseil communautaire du Grand Avignon du 28 juin 2021 a approuvé son projet de territoire, qui aura été débattu et ajusté.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 28 juin 2021 :

- **Orientation 1 : Réussir la transition du territoire**

Il s'agit d'un enjeu qui exige d'agir de manière globale, tout autant dans les domaines de l'environnement, l'énergie que de la gestion des déchets, la mobilité, et la protection des ressources du territoire.

Quatre objectifs sont fixés :

- Objectif 1-1 : Accélérer la transition écologique et énergétique
- Objectif 1-2 : Améliorer la gestion des déchets
- Objectif 1-3 : Accroître les mobilités durables
- Objectif 1-4 : Protéger les ressources du territoire

- **Orientation 2 : Renforcer les équilibres territoriaux**

Il s'agit de tirer parti des atouts du territoire, notamment sa taille humaine, en accompagnant davantage les petites communes et en se nourrissant de la culture et du sport pour renforcer la construction du territoire. Il s'agit aussi de réduire les inégalités urbaines et sociales en favorisant l'équité et la solidarité territoriales.

Trois objectifs sont fixés :

- Objectif 2-1 : Désenclaver les quartiers
- Objectif 2-2 : Renforcer les centres bourgs
- Objectif 2-3 : Faciliter l'accès à la culture, au sport, à la santé et au numérique

- **Orientation 3 : Développer l'attractivité du territoire**

Le projet du Grand Avignon vise à maintenir la diversité de l'économie locale (industrie, services aux entreprises, tourisme), tout en l'adaptant aux nouveaux enjeux de développement soutenable et solidaire, et en garantissant un aménagement économique et équilibré du territoire qui propose une offre foncière et immobilière écologique et dynamique.

Deux objectifs sont fixés :

- Objectif 3-1 : Faciliter la relance économique
- Objectif 3-2 : Développer une stratégie foncière dynamique

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les orientations stratégiques seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents, peuvent être abordés. Les projets moins aboutis feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

La liste des projets, approuvée par le Conseil de communauté du Grand Avignon du 28 juin 2021, et qui n'engage pas l'État, est proposée dans l'annexe 1.

4.2 Validation des actions

L'État s'engage dans les actions du CRTE relatives à la convention financière déterminant les engagements financiers de l'Etat pour l'année budgétaire 2021. Ces actions sont décrites dans des fiches actions jointes à la convention financière.

Pour chacune des années suivantes (2022 à 2026), une convention financière détaillant les engagements financiers de l'Etat sur les actions prêtes pour l'année budgétaire en cours, sera signée.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi

et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire signataire « Grand Avignon » assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un(e) directeur(trice) responsable du pilotage du CRTE et à affecter un(e) chef(fe) de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat,

ainsi que l'évaluation. Il(elle) pourra être assisté(e) d'animateur(trice)(s) chargé(e)(s) de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef(fe) de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité

(DFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

La maquette financière qui récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat est présentée sur chacune des conventions financières qui seront signées annuellement.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité départemental du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (COLOCT). Le COLOCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du Grand Avignon ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du Grand Avignon, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du Grand Avignon. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins une fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale du Bas Carbone.

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivi seront précisés ultérieurement.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

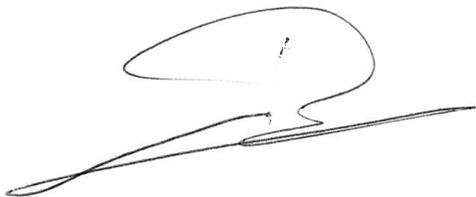
Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nîmes.

Signé à Avignon le 2 juillet 2021

Le président de la Communauté d'agglomération
Grand Avignon

Joël GUIN



Le préfet de Vaucluse



Bertrand GAUME

Annexes

Annexe 1 – Liste des projets en cours de maturation

Annexe 1 du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) du Grand Avignon - Plan d'actions opérationnel prévisionnel

Orientation 1 : Réussir la transition du territoire

Objectif stratégique 1-1 : Accélérer la transition écologique et énergétique

Projets / actions	Coûts prévisionnels	Calendrier travaux	Degré de maturité / Observations
<p>Soutien structuré aux démarches de changement de comportement en faveur de la transition écologique (tous thèmes confondus, biodiversité, consommation, réduction des déchets, mobilité, consommations d'énergie, ...)</p> <p>GA - Atlas de biodiversité du Grand Avignon</p>	3 000 000	2021-2023	Ingénierie du changement à mettre en place en lien avec les Communes : 500 k€/an Ingénierie de l'éducation à l'environnement : 500 k€/an Financement insuffisant à ce jour pour assurer une visibilité et une pérennité des actions dans le temps
<p>Soutien aux projets de rénovation énergétique des bâtiments communaux, notamment les Ecoles :</p> <p>- CAUMONT-SUR-DURANCE : ancienne école maternelle</p> <p>- CAUMONT-SUR-DURANCE : école élémentaire Fernand Perrin</p> <p>- ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE : Bâtiments municipaux - diagnostic et travaux</p> <p>- JONQUERETTES : salle polyvalente Jean Moulin</p> <p>- JONQUERETTES : services techniques</p> <p>- LE PONTET : centre de loisirs Crillon</p> <p>- LE PONTET : bâtiments scolaires</p> <p>- LE PONTET : centre technique municipal (CTM)</p> <p>- LE PONTET : équipement public de proximité à acquérir en centre-ville</p> <p>- LES ANGLÉS : groupe scolaire Les Dinaresses</p> <p>- LES ANGLÉS : centre socio culturel, éducatif et sportif Le Forum</p> <p>- LES ANGLÉS : foyer personnes âgées</p> <p>- MORIERES-LES-AVIGNON : 4 écoles</p> <p>- PUJAUT : école maternelle</p> <p>- PUJAUT : école élémentaire des Félibres</p> <p>- PUJAUT : salle polyvalente - place du marché</p> <p>- ROCHEFORT-DU-GARD : école du vieux moulin</p> <p>- SAINT-SATURNIN : école élémentaire Jean Moulin</p> <p>- SAINT-SATURNIN : école maternelle La Cardéina</p> <p>- SAUVETERRE : résidence Maya, Gymnase</p> <p>- SAUVETERRE : Mairie, Orangerie, Salles des fêtes, Services techniques</p> <p>- SAZE : école primaire</p> <p>- VELLERON : Hôtel de ville</p> <p>- VILLENEUVE-LES-AVIGNON : musée Pierre de Luxembourg</p> <p>- VILLENEUVE-LES-AVIGNON : bâtiment dédié à la restauration scolaire</p>	<p>360 000</p> <p>21 000</p> <p>275 840</p> <p>550 000</p> <p>582 000</p> <p>120 000</p> <p>1 232 000</p> <p>1 000 000</p> <p>3 000 000</p> <p>1 200 000</p> <p>300 000</p> <p>310 000</p> <p>162 000</p> <p>90 000</p> <p>90 000</p> <p>300 000</p> <p>115 200</p> <p>96 000</p> <p>977 249</p> <p>910 995</p> <p>194 000</p> <p>248 507</p> <p>1 070 850</p>	<p>2021-2023</p> <p>2021-2023</p> <p>du 4ème trimestre 2021 au 1er trimestre 2022</p> <p>2nd semestre 2022</p> <p>2023-2025</p> <p>2nd semestre 2021-2022</p> <p>2022</p> <p>2nd semestre 2021-2022</p> <p>2022-2026</p> <p>2022-2025</p> <p>2022-2023</p> <p>2021-2022</p> <p>2021-2022</p> <p>2021-2022</p> <p>2021-2022</p> <p>2022</p> <p>2022-2023</p> <p>2022-2023</p> <p>2022-2023</p> <p>2023-2024</p> <p>2021-2023</p> <p>2024-2025</p> <p>de mi-2021 à mi-2022</p> <p>de mi-2022 à mi-2023</p> <p>2022-2023</p> <p>2022</p> <p>2021-2022</p> <p>2021-2022</p>	<p>Mise en place progressive depuis 2015 sur fonds propres Grand Avignon</p> <p>Remplacement des menuiseries et chauffage-ventilation</p> <p>Brise soleil, isolation thermique, rénovation chaufferie, chauffage-ventilation</p> <p>Diagnostic (50.000 €) en 2023-2024, travaux (500.000 €) à partir de 2025</p> <p>Réaménagement et extension du bâtiment (amélioration acoustique, isolation thermique, pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques)</p> <p>Equipement de la toiture du bâtiment en panneaux photovoltaïques</p> <p>Etudes prévues en 2022, travaux sur 2023-2026 (isolation thermique)</p> <p>Rénovation énergétique de 2 bâtiments existants, pour l'aménagement d'un nouveau CTM. Etudes prévues en 2022-2023, travaux sur 2024-2025</p> <p>Acquisition du bâtiment prévue en 2021 et inscrite au titre de l'orientation n° 2 du CRTE</p> <p>Isolation thermique et menuiseries extérieures. Pompe à chaleur air-eau</p> <p>Isolation thermique et menuiseries extérieures. Remplacement système de chauffage</p> <p>Isolation thermique et menuiseries extérieures. Pompe à chaleur air-eau. Isolation plafond</p> <p>Isolation par l'extérieur et changement des huisseries</p> <p>Rénovation du système de production de chaleur</p> <p>Travaux d'isolation - Chiffage en cours</p> <p>Travaux d'isolation, de remplacement du système de chauffage (pompe à chaleur) et de mise en place de panneaux photovoltaïques - Chiffage en cours</p> <p>5 classes en 2021 (48.000 €), 4 classes en 2022 (38.400 €), 3 classes en 2023 (28.800 €)</p> <p>5 classes en 2024 (48.000 €), 2 salles polyvalentes en 2025 (48.000 €)</p> <p>Rénovation énergétique des bâtiments communaux - tranche 2</p> <p>Rénovation énergétique des bâtiments communaux - tranche 3</p> <p>Isolation, confort acoustique et thermique, éclairage</p> <p>Bilan énergétique en cours avec le concours de l'Agence locale pour la transition écologique (ALTE)</p> <p>Remplacement des huisseries, reprise de la climatisation (pompe à chaleur), isolation de la toiture et du sas d'entrée, modification de l'éclairage</p> <p>Construction d'un bâtiment avec deux réfectoires distincts - DSIL 2021 sollicitée</p>

3 000 000	livraison 2ème semestre 2023	A valider - participe à la rénovation énergétique d'un bâtiment / évite la consommation foncière
		Réhabilitation énergétique pépinière CREATIVA - participation concession CITADIS
		Hydrogène, réflexion actuellement portée par le SIDOMRA, en lien avec son DSP SUEZ
		Méthanisation
		Soutien aux projets de modernisation de l'éclairage public :
500 000	démarrage mi 2022	- Grand Avignon : programme 2022-2023
450 000	2025-2026	- ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE : diagnostic et travaux
100 000	2023	- MORIERES-LES-AVIGNON : équipements sportifs et grands axes
120 000	démarrage 2021	- SAINT-SATURNIN : programme 2021-2026
260 000	démarrage fin 2021	- VELLERON
		Diagnostic (50.000 €) en 2025, travaux (400.000 €) à partir de 2026
		Equipements sportifs : 30.000 €. Eclairage routier : 70.000 €
		20.000 € par an
		500 points lumineux

Objectif stratégique 1-2 : Améliorer la gestion des déchets

Projets / actions	Coûts prévisionnels	Calendrier travaux	Degré de maturité / Observations
GA- Déchetterie-recyclerie à Agroparc	7 620 000	de fin 2021 à fin 2022	Permis de construire déposé. Dossier de demande de subvention Etat (DSIL 2021) établi le 11-03-2021, sur la base d'une assiette de 3 361 020 € (hors Acquisitions foncières, Bureaux (locaux administratifs) et Verger urbain). Montant Etat attendu = 1 680 510 €.
Mise aux normes du centre de tri des emballages sur la commune de Vedène (projet porté par le SIDOMRA)	4 000 000	2022	Projet validé par le SIDOMRA, programme en cours de réalisation avec le prestataire pour atteindre les extensions de consignes de tri
Traitement des eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées - Entraigues/Vedene	3 000 000	2022-2023	Maîtrise d'œuvre en cours - le volume récupéré par ce traitement dans les réseaux Eaux usées, compensera les volumes d'effluents générés par le raccordement de la maison d'arrêt d'Entraigues et de la future extension de la zone du Plan. Subvention Agence de l'Eau prévue (50 %).
Plateforme d'accueil et de broyage des végétaux	880 000	démarrage 2022	

Objectif stratégique 1-3 : Accroître les mobilités durables

Projets / actions	Coûts prévisionnels	Calendrier travaux	Degré de maturité / Observations
GA- Tramway du Grand Avignon - Deuxième phase	80 000 000	de septembre 2022 à mi-2025	Délibération N°8 du 26 avril 2021 / Niveau études préliminaires. Dossier de demande de subvention Etat (AAP TCSP) établi le 30-04-2021. Montant Etat attendu = 11 100 000 €
GA- Parc-relais des Angles et sa desserte	17 600 000	2024-2025	Délibération N°8 du 26 avril 2021 / Niveau études préliminaires. Dossier de demande de subvention Etat (AAP TCSP) établi le 30-04-2021.
GA- Parc-relais de Réalpanier - acquisition foncière	640 000	démarrage fin 2021	Délibération N°8 du 26 avril 2021 / Avis des domaines et négociation
Abaissement de la rocade entre le pont de Glognan et le giratoire de la gare (Avignon Confluence)	5 000 000	2023-2024	Principe acté et validé - travaux facilitant les mobilités alternatives et confortant le PEM Gare TGV + 1ère opération "signal" d'Avignon Confluence
GA- Mise en accessibilité des points d'arrêts de bus - programme 2021-2022-2023	990 000	de septembre 2021 à fin 2023	Budget récurrent. Dossier de demande de subvention Etat (DSIL 2021) établi le 11-03-2021. Montant Etat attendu = 693 000 €
Réalisation d'itinéraires cyclables : - AVIGNON : Chemin des Canaux - phase 2 - AVIGNON : Avenue Monclar - ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE : liaison cycles et piétons Gare - Zone du Plan - ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE : continuité piétonne entre les avenues Victor Hugo et de Fossombrone - ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE : cheminement piétonnier Chemins de Sève et de la Lone	2 407 500 1 665 300 52 500	2022-2024 2022-2025 2023 (MO communale)	Participation Etat-DREAL obtenue (20 %) - AAP "Continuités cyclables 2019" Dossier FEDER en cours Autres MO concernés par cette liaison : Grand Avignon, Département de Vaucluse et aménageur privé avec concession d'aménagement
- PUJAUT : création piste cyclable bidirectionnelle Pujaut-Villeneuve-Lès-Avignon (RD 177)	432 250	de mi-2021 à 2024	Etudes (32.250 €) de mi-2021 à mars 2022. Travaux (400.000 €) : 2023-2024
- LE PONTET : cheminement doux / piste cyclable	827 500	de mi-2021 à 2023	DETR 2020 (350.000 €) accordée Etudes : 2021. Travaux (775.000 €) : 2022-2023
- MORIERES-LES-AVIGNON : requalification axes traversants - sécurisation / création déplacements doux	280 000	2022	Acquisitions foncières, études et travaux prévus en 2022
- VELLERON : voie cyclable - quartier des Cades	200 000	2022-2023	Etudes prévues en 2022, travaux en 2023
- VILLENEUVE-LES-AVIGNON : voie cyclable VialRhôna / centre-ville	1 800 000	2021-2026	2021-2022 : avenues Général Leclerc (600.000 €) et Walksman (100.000 €) 2022-2023 : avenue Monnet (500.000 €) dont le rond point d'accès à l'école 2023-2026 : rue Folard (300.000 €) et avenues du 11 novembre (100.000 €) et du président Blum (200.000 €)
- VILLENEUVE-LES-AVIGNON : voie cyclable Villeneuve-Lès-Avignon / Pujaut	331 040	2020-2022	Etudes réalisées en 2020 (53.590 €), acquisitions programmées pour fin 2021 (9.500 €), travaux à engager en 2022
Pôle d'échange multimodal (PEM) - gare centre d'Avignon - parvis liaisons urbaines, parking	500 000	2021-2022	Acquisition foncière nécessaire, pour 5.000 €
Extension du port du Pontet - participation CCI (exploitant)	200 000	2021-2022	Acquisitions foncières prévues en 2021, pour 20.000 €. Travaux pilotés par la commune de Pujaut (TTMO)
	15 900 000	2021-2024	Maîtrise d'ouvrage partenariale SNCF, Région Sud-PACA, Grand Avignon et Ville d'Avignon qui sollicite une réduction de sa participation qui s'éleve à ce jour à près de 5 M€
	3 000 000		Participation à la transition écologique par la limitation des circulations PL liées aux activités de "vrac" dans le périmètre du port

Objectif stratégique 1.4 : Protéger les ressources du territoire

Projets / actions	Coûts prévisionnels	Calendrier travaux	Degré de maturité / Observations
GA- Confortement secteur amont Digue d'Avignon (Bonpas) contre les crues de la Durance : - études - travaux	500 000 5 500 000	2021-2022 2023-2024	Subventions envisageables : 60 %
GA- Système d'endiguement Caumont sur Durance : - études - travaux	100 000 2 200 000	2021-2022 2022-2023	Subventions envisageables : 60 %
GA- Schéma d'aménagement hydraulique Roubine de Morières-Cassagne (travaux)	2 000 000		
GA- Système d'endiguement en rive gauche du Rhône du pontet et d'Avignon - Etudes	175 000	2021	Subventions prévues 0 %
GA- Beriges de la roubine Morières-Cassagne	140 000	démarrage 2021	Subvention Agence de l'Eau prévue (50 %)
GA- Plan de gestion zone humide du Planas	110 000	2021	
GA- PAPI 3 Gard Rhodanien (AMO / foncier / enquête publique)	100 000	2021	
GA- Barrage du Planas (Pujaut) - Mise à jour étude de danger	80 000	2021	Subventions PAPI 2 Gard Rhodanien : 7 500 €
GA- Confortement des tunnels de Pujaut (études)	60 000	2021	
Programme alimentaire territorial - réhabilitation Mas St Joseph (TERRE DE LIENS PACA)	1 301 764	2021-2023	Projet validé dans le cadre du pilotage du PAT par le Président et le VP- délibération bureau de mai

Annexe 1 du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) du Grand Avignon - Plan d'actions opérationnel prévisionnel

Orientation 2 : Renforcer les équilibres territoriaux

Objectif stratégique 2.1 : Désenclaver les quartiers

Projets / actions	Coûts prévisionnels	Calendrier travaux	Degré de maturité / Observations
Réhabilitation de l'aire d'accueil Avignon Courtine - SIAGV	1 790 000	démarrage 2021	AMO en cours de sélection. La subvention FEDER obtenue (514 000 €) sera perdue si l'opération n'est pas terminée le 31-12-2022
Aire de grand passage	1 500 000		
GA- NPNRU - Ingénierie MOUS Relogement	900 000	mission en cours de réalisation (2019 à 2023)	Besoin d'un renforcement de l'ingénierie pour assurer le bon déroulement du processus de relogement Participation ANRU = 175 000 €
Plan de sauvegarde du Parc Saint Roch - Ville d'Avignon (MOA)	13 200 000	lancement de l'ingénierie du PDS en 2021	Montant participation GA = 561 000€ Financement ANAH = 6,6M€
Ingénierie et financement travaux redressement copropriété Clos des Fontaines - Ville d'Avignon (MOA)		Opération non définitive actuellement	La Ville d'Avignon doit lancer rapidement (en 2021) une étude de diagnostics multicritères pour déterminer le dispositif à conduire afin de redresser ou recycler la copropriété Demande : possible de bénéficier financièrement en ingénierie et/ ou en investissement travaux ?
NPNRU – réhabilitation résidence MISTRAL tranche 2 – Vallis Habitat	8 400 000	Etude Moe en cours ; démarrage travaux fin 2021 ou début 2022	Participation ANRU = 1,9M€ Problématique liée aux prescriptions architecturales (dans le périmètre ABF/ Isolation par l'extérieur) qui risque de générer un surcoût
AVIGNON (NPNRU) – restructuration du Groupe Scolaire des Grands Cyprès	11 036 250	Etudes de MOE en cours ; travaux 2023-2025	Avignon a été labellisé cité éducative en 2019 ; des locaux dédiés spécifiquement à la cité éducative vont être construits dans le GS Grands Cyprès, ce qui modifie la nature de l'opération de rénovation. Participation ANRU = 3M€
AVIGNON – construction du Groupe Scolaire Joly-Jean	9 882 900	Etudes de conception en cours ; travaux 2022-2024	Label Bâtiment durable méditerranéen obtenu. A ce jour, projet financé à 100 % par la ville d'Avignon.
NPNRU – réhabilitation résidence PARROCEL - Erilla	2 500 000	Etude Moe en cours ; travaux 2022	Participation ANRU = 375 000€
NPNRU – réhabilitation résidence REINE JEANNE - Vallis Habitat	7 600 000	Etude Moe en cours ; travaux 2022	Participation ANRU = 976 000€
Hors NPNRU - réhabilitation résidence LE MILLION - Grand Delta Habitat		Etude Moe en cours ; travaux 2022	
Hors NPNRU - réhabilitation résidence LOUIS GROS - Vallis Habitat		non connu	
AVIGNON : Dispositif Cœur de ville	5 696 929	2021-2026	Revitalisation du centre-ville : Carnot Carreterie (2021-2023) & rue Thiers (2024-2026)

	2021-2027	Etude pré-opérationnelle Cœur de ville réalisée (217.050 €)
LE PONTET : Aménagement du secteur Cœur de ville (hors appel à projets national) - Quartier gare :		
- Etude pré opérationnelle complémentaire	2022	50 000
- Joffre		
- Démolition et aménagement de l'îlot Fontenoy/Sabatier	2022	500 000
- Venelles Nord et parc de la gare, pré verdissement		3 600 000
- PEM quartier Gare		9 300 000
- Espace central		1 900 000
- Place Joseph Thomas, venelles Sud et le Parc		3 200 000
- Parking souterrain		2 300 000
- Désenclavement quartier du lac		2 300 000
- Entrée de ville		4 200 000
- Abords du lac		2 300 000
- Equipements publics de proximité associatif/scolaire/culture/trame verte		10 000 000
LE PONTET : acquisition d'un immeuble - équipement public de proximité en centre-ville	2021	528 000
Rénovation énergétique du bâtiment à acquérir en 2021 inscrite au titre de l'orientation n° 1 du CRTE (études et travaux correspondants envisagés sur 2022-2023)		
Fabrique numérique territoires - Association Avenir 84	2021-2022	300 000
En cours de déploiement. Nouvelle implantation multi-sites prévue d'ici fin 2021-début 2022. Aide à la réhabilitation et aménagement des nouveaux locaux et équipement numérique. Financement ANCT en cours dans le cadre d'une CPO.		
Implantation de l'ACI Espélido Récupérido/Tournesol dans les locaux du Jardin de Favet - Association L'Espélido	2021-2022	100 000
Projet en cours de finalisation dans des locaux de la ville d'Avignon favorable. Validation prévue en copil contrat de ville du 10 juin. Aide à l'investissement pour la rénovation des locaux et l'achat de matériel. Participation prévue du GA.		
Tiers-lieu emploi formation insertion et accompagnement à la création d'entreprise - AFPA Avignon le Pontet	2021-2022	757 000
Projet délibéré et financé au titre du FEDER (378 500 €) et du Grand Avignon (50 000 €).		

Objectif stratégique 2-2 : Renforcer les centres bourgs

Projets / actions	Coûts prévisionnels	Calendrier travaux	Degré de maturité / Observations
CAUMONT-SUR-DURANCE : Construction d'un pôle multi-activités sur la Place du marché aux raiains	3 992 000	de fin 2022 à fin 2024	Commerces de proximité, espace culturel et centre sanitaire (activités médicales et paramédicales) Consultation maîtrise d'œuvre à partir de juillet 2021
ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE : Revalorisation du centre ancien (espaces publics et remparts)	975 000	2022-2026	
JONQUERETTES : Développement et dynamisation de la centralité de village		2021-2030	Elargir le périmètre de la centralité de village sur une zone de terrains attenants. Ces terrains font l'objet dans le PLU actuel d'une OAP non opérationnelle qu'il conviendra de relancer et modifier compte tenu des études qui vont être menées en partenariat avec l'AURAV et l'EPF PACA.
MORIERES-LES-AVIGNON : Création d'un troisième groupe scolaire et d'un écoquartier	5 750 000	2021-2023	Ecoquartier des Craoux - construction d'un groupe scolaire (démarche bâtiment durable méditerranéen) + projet de halles pour la vente directe des productions locales et des terroirs connexes, espace de formation, espace de transformation sur place des productions, espace multi-accueil pour porter, entre autres des conférences ou manifestations. Etudes préliminaires réalisée fin 2021, acquisition foncière (450.000 €); mars 2022, travaux : 2022-2023
MORIERES-LES-AVIGNON : Extension de la vidéosurveillance et transfert dans le nouveau poste de police	120 000	2022-2023	Transfert en fibre au nouveau poste de police (8.000 €), extension sur trois ans (72.000 €), mise à niveau des équipements existants (40.000 €)
MORIERES-LES-AVIGNON : Reconfiguration du parc de Follard	200 000	2022-2023	Aménagement participatif, gestion de l'eau et du bassin, mise en valeur historique
MORIERES-LES-AVIGNON : Création d'un pôle enfance (3 lieux : crèche, centre aéré, accueil jeunes)	1 400 000	2022-2023	Modification de la DUP attendue pour fin 2022. L'Epf pacca est propriétaire du terrain et prêt à le céder. Réalisation de l'opération sur 2023
PIJAUT : Cyber protection des réseaux de télécommunications, de vidéosurveillance et des données	23 208	2 nd semestre 2021	Etudes, fibre-liasons et matériel informatique
ROQUEMAURE : Requalification du Boulevard National	2 161 327	Début des travaux en 2022	AVP réalisé. Tranche 1 : 428.874 € - Tranche 2 : 1.732.453 €
SAUVETERRE : Territoire numérique éducatif	35 806	de mi-2020 à fin-2021	- Ecole maternelle Alphonse Daudet : 10.723 € de mi-2020 à mi-2021 - Ecole élémentaire Bernard de Ventadour : 25.083 € en 2021
SAUVETERRE : sécurisation des réseaux informatiques, téléphonie	15 500	de mi-2021 à mi-2022	Etudes
VILLENEUVE-LES-AVIGNON : Réaménagement de la cour de l'école maternelle Thomas David	165 000	mi-2021	Désimperméabilisation et végétalisation
VILLENEUVE-LES-AVIGNON : Réhabilitation rues Porte rouge et de l'Ameller et voies adjacentes	327 000	2021-2022	Revitalisation du centre-ville
VILLENEUVE-LES-AVIGNON : Réhabilitation de l'ensemble architectural de l'ancienne livrée cardinalice de la Thuroye	2 500 000	2021-2023	Revitalisation du centre-ville. Acquisition et études : 2021-2022. Travaux : 2023
VILLENEUVE-LES-AVIGNON : Aménagement d'un parc intergénérationnel	1 010 000	2021-2023	Etudes : 2021 (10.000 €). Travaux : 2023

Objectif stratégique 2.3 - Faciliter l'accès à la culture et au sport

Projets / actions	Coûts prévisionnels	Calendrier travaux	Degré de maturité / Observations
Animation et ingénierie autour de la démarche d'Ecofestival	600 000	2021-2023	Opérations mûres mais en manque de financement en ce qui concerne les déchets (100 k€ dont 60 keuros "zéro plastique"/an, 40 keuros/an de collecte en mobilité électrique et d'équipements innovants de tri) + ingénierie d'animation et AMO techniques : 100 k€/an
AVIGNON : Rénovation et modernisation de 3 piscines	7 627 658	2021-2024	Calendrier travaux piscine : - Stuart Mill : décembre 2021 - mars 2022 - Folard : de fin 2022 à fin 2023 - Pierre Reyne : de fin 2023 à fin 2024
MORIERES-LES-AVIGNON : Extension de la bibliothèque municipale Villa Takaya	263 375	2021-2022	Avant projet définitif (APD) arrêté, consultation des entreprises en cours, début des travaux dernier trimestre 2021 pour une durée d'un an
SAUVETERRE : Construction d'une annexe à la salle de sports	1 032 000	de mi-2020 à fin 2022	Tranches 1 & 2

Annexe 1 du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) du Grand Avignon - Plan d'actions opérationnel prévisionnel

Orientation 3 : Développer l'attractivité du territoire

Objectif stratégique 3-1 : Faciliter la relance économique

Projets / actions	Coûts prévisionnels	Calendrier travaux	Degré de maturité / Observations
Cité de l'innovation-naturalité - Pôle de compétitivité INNOV'ALLIANCE IMPULSION	1 909 500	2021-2022	Délibéré Région Sud/Grand Avignon
Cité de l'innovation-naturalité - Ecole ISEMA - ISARA (Phase 1)	839 220	2021-2023	Projet en finalisation/ validation de principe dans le cadre de l'OIR Naturalité
Cité de l'innovation-naturalité - Ecole ISEMA - ISARA (Phase 2)	12 600 000	2024-2027	Projet en finalisation/ validation de principe dans le cadre de l'OIR Naturalité
Cité de l'innovation-naturalité/ Projet INNOV'ALLIANCE IMPULSION (organisme associé : Food'IN SUD)	2 292 500	2021 -2022	Projet validé dans le cadre du CRET et de l'OIR Naturalité-délibération à venir
AVIGNON : Restauration du jardin des Doms	4 026 000	Lancement des travaux 1 ^{er} trimestre 2022	A ce jour, la ville d'Avignon finance à 100 % ce projet
AVIGNON : Restauration des décors peints du palais des Papes	5 233 398	2022-2023	Travaux d'urgence A ce jour, la ville d'Avignon finance à 100 % ce projet
LE PONTET : aménagements extérieurs du Château de Fargues - phases 2, 3 & 4	430 000	2023-2025	La phase 1 de l'opération (aménagements intérieurs) est incluse dans le plan d'actions 2021 du CRTE avec un financement Etat-DSIL acté
VILLENEUVE-LES-AVIGNON : parcours touristiques et patrimoniaux pédestres et à vélo	75 000	2021-2022	Etude signalétique et touristique prévue en 2021 (35.000 €), aménagements en 2022 (40.000 €)
VILLENEUVE-LES-AVIGNON : extension du ponton d'accostage	254 500	2021-2023	Mission d'étude technique prévue en 2021 (4.500 €) afin de déterminer les contraintes et les solutions envisagées, les besoins et le phasage des travaux. Partenariat : CNR (concessionnaire du domaine fluvial) et Grand Avignon

Objectif stratégique 3-2 : Développer une stratégie foncière dynamique

Projets / actions	Coûts prévisionnels	Calendrier travaux	Degré de maturité / Observations
Acquisitions foncières friches industrielles/commerciales, comprenant l'acquisition de l'ancien dépôt TOTAL au Pontet (1 500 000 €)	4 500 000	2021-2026 second semestre 2022 pour l'ancien dépôt TOTAL	Opportunités de libérations de terrains bâtis ou non au sein de tissus urbains constitués afin de pouvoir répondre aux enjeux de la relance économique (réindustrialisation et création d'emplois) et de la transition écologique (accueil d'activités décarbonnées) Projet identifié et validé à ce jour : ancien dépôt TOTAL, en vue de réaliser des équipements publics liés à la collecte des déchets (plateforme de broyage, centre de tri des encombrants, déchetterie professionnelle) + potentiellement dépôt des bus Orizo
Acquisitions foncières - terres agricoles, côteaux (droits de captation)	3 000 000	2021-2026	Validé dans le cadre du Programme alimentaire territorial : réinvestir des friches agricoles et d'installer de jeunes agriculteurs aux modes de culture responsables et respectueuses de l'environnement (ZAP, PAEN)
ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE : Etude d'opportunité pour la mise en place d'une Zone agricole protégée (ZAP)	17 850	De mi-2021 à fin 2022	
Acquisitions de parcelles Zones d'activités économiques (ZAE) à Entraigues, Vedène (Zone du Plan)	à définir		Sur les 27 hectares de la Zone du Plan, 9 restent à acquérir. Lors de son Conseil du 26-04-2021, le GA a approuvé le lancement de la procédure de DUP correspondante.
Requalification des ZAE	3 500 000	2022-2026	En cours de validation - Attractivité du territoire + réhabilitation de qualité (normes/label éco park+) nature en ville / végétalisation/lutte contre les ICU